
LA CR IX

DE SAINT-GILLES

N° 143 Octobre 2015

« Vous tous, marchez sous la croix et criez : "Toulouse"
C'est pour la croix que nous avons tout laissé,
pour que Toulouse soit toujours protégée du Ciel »

Raymond de Saint-Gilles

Du catholicisme individualiste ou de l'individualisme catholique

La première semaine des Exercices spirituels de saint Ignace de Loyola commence par le principe et fondement : « L'homme est créé pour louer, honorer et servir Dieu, Notre Seigneur et, par ce moyen, sauver son âme ». L'homme n'est donc pas créé pour sauver son âme, mais pour louer, honorer et servir Dieu de sorte que, faisant ce pour quoi il existe, il sauvera son âme.

En effet, si l'homme était créé pour sauver son âme, il serait créé pour lui, pour son propre intérêt ; il serait à lui-même son but, sa fin. Or, faire de l'homme sa propre fin, c'est le rendre indépendant, maître de lui : c'est en faire un dieu !

Par conséquent, envisager la vie chrétienne sous l'angle exclusif et individualiste du salut de l'âme sentirait déjà la modernité, dans ce qu'elle véhicule de subjectivité et d'individualisme. De plus, ne vivre que pour sauver son âme pourrait aussi nous mettre sur la pente glissante du catholicisme libéral qui cultive le rapport personnel à Dieu au détriment de la doctrine du Christ-Roi, car il semblerait qu'on puisse sauver son âme par un catholicisme personnel enfermé dans les églises et les sacristies, sans avoir besoin de réclamer à l'État le respect des droits de Dieu et de son Église.

Au passage, ne peut-on pas se demander si une certaine façon de présenter le catholicisme en se focalisant sur le salut de l'âme, n'a pas préparé le terrain aux ramollissements et aux abandons postérieurs ?

Au contraire, l'homme est dépendant, puisqu'il est créé. Il ne décide ni d'exister ni du but de son existence : l'homme reçoit tout cela du Créateur. Or Dieu n'aurait-il pas pu vouloir créer l'homme pour l'homme ?

Dieu n'a besoin de rien, puisqu'il a en lui seul, dans le bonheur de sa vie trinitaire, tout ce qu'il lui faut pour être infiniment et éternellement heureux : il ne lui manque rien. Par conséquent, lorsque Dieu crée, fait quelque chose en dehors de lui, il ne peut avoir d'autre but que lui, vu que rien d'autre que lui n'existe avant qu'il ne fasse quelque chose. Dieu est forcément le seul motif de son activité. Si Dieu agissait pour autre chose, Dieu s'en ferait dépendant, ce qui lui ferait perdre sa transcendance et sa divinité !

Dieu crée donc l'homme pour Lui, c'est-à-dire pour que l'homme le loue, l'honore et le serve. Voilà qui donne à la vie chrétienne sa juste optique : il ne s'agit pas d'entretenir son petit moi spirituel, mais il s'agit de chercher la gloire de Dieu en le louant – en confessant son existence et ses grandeurs, en l'honorant – en particulier par le culte qui lui est respectueusement dû, et en le servant, ce qui revient à obéir à sa divine loi et à sa volonté de bon plaisir exprimée à travers les événements providentiels.

Même si l'homme est une noble créature, supérieure aux cailloux, aux plantes et aux animaux, ce qui fait sa grandeur est, plus qu'être humain, d'être rapporté à plus grand que lui, à Dieu. En louant, en honorant et en servant Dieu, l'homme s'anoblit. Une vie vraiment chrétienne n'est-elle pas alors une vie dont le but n'est pas soi-même, mais Dieu ? Plus l'homme s'oubliera pour Dieu, plus il se trouvera, écho de ce que Notre Seigneur Jésus-Christ nous enseigne : « Qui veut en effet sauver sa vie la perdra, mais celui qui perd sa vie à cause de moi la trouvera. » (Mt 16, 25).

Abbé Joël Malassagne

REVOLTE AU VATICAN Julius Müller-Meiningen - Die Zeit – traduction d'un texte publié en allemand dans zeit.de - 10 septembre 2015 :

Des prélats de haut rang du Vatican se révoltent contre la récente décision du pape sur l'annulation du mariage. Ils lui reprochent d'abandonner un dogme essentiel. Pour eux, la coupe est pleine. Dans trois semaines, les évêques catholiques du monde entier vont se réunir au Vatican, pour débattre de la marche à suivre par l'Église. À Rome, les pères synodaux vont trouver un appareil qui a définitivement déclaré la guerre au pape. Dans les enceintes sacrées de la Curie circule un dossier : « François a laissé tomber le masque » dit un haut prélat du Vatican.

Le dernier texte promulgué par le pape argentin, âgé aujourd'hui de 78 ans, a mis le feu aux poudres de ce que l'on peut assurément définir comme le prodrome d'une résistance organisée contre François. En publiant mardi dernier un document qui permet, plus facilement et plus rapidement, une annulation du mariage religieux, le pape a placé l'Église devant le fait accompli.

On le voit dans un dossier au langage cinglant qui circule ces jours-ci dans les bureaux les plus importants du Vatican, au nombre desquels il faut compter aussi la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et la Secrétairerie d'État. Le motu proprio sur l'allègement de la déclaration de nullité du mariage y est épluché juridiquement, dans ses moindres détails. On y reproche principalement au pape d'avoir contourné les congrégations compétentes dans une matière aussi essentielle pour l'Église et d'avoir de facto introduit « le divorce catholique ». Le document, qui compte plusieurs pages, parle d'une « évolution inquiétante » où la procédure législative régulière dans l'Église universelle est réduite à néant. La plupart des fusibles dans le processus d'annulation du mariage se trouvent délibérément « court-circuités ».

La signification du mariage, en particulier le traitement réservé aux conjoints, divorcés et engagés dans un nouveau mariage civil, est l'épicentre des débats sur les orientations futures de l'Église. Le « divorce à la catholique », rendu possible par le pape, représente la catastrophe majeure pour le préfet allemand de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, le cardinal Gerhard Ludwig Müller.

Alors que les dispositions qui avaient cours jusqu'ici privilégiaient le souci de maintenir le mariage catholique, différents mécanismes juridiques qui poursuivaient ce but, ont été intentionnellement supprimés. « Le nouveau texte ne dit rien sur des moyens pastoraux ou juridiques pour sauver ou rendre valide le mariage ; cette absence donne à penser », peut-on lire dans le document. En somme, l'évolution est « dangereuse ».

Et les auteurs de poursuivre : « On ne peut se défaire de l'impression qu'il ne s'agit plus ici que de déclarer nuls le plus grand nombre possible de mariages ». Cela veut dire concrètement : le dogme de l'indissolubilité, que François cite expressément, à deux reprises, dans l'introduction du motu proprio, est en réalité, selon le rédacteur du document, vidé de son sens. « C'est l'heure pour nous d'ouvrir la bouche », réclame un haut prélat de la curie.

En particulier, l'introduction d'une procédure accélérée d'une durée de 30 jours seulement, sous l'autorité de l'évêque, pour la déclaration de nullité du mariage indispose beaucoup les critiques du pape. Dans le dossier, on peut lire que cette procédure « recèle le danger d'ouvrir la voie au divorce catholique ». D'après les critiques de François, beaucoup de problèmes théologiques controversés ont été ignorés. Ainsi, on trouve dans le document pontifical plusieurs raisons extrêmement confuses qui peuvent justifier le recours à une procédure accélérée, comme « le manque de foi » ou encore d'autres motifs qui demeurent indéterminés. « Qu'un texte juridique laisse ouvert, par un 'etc.' placé en fin de phrase, un large éventail de possibilités est vraisemblablement inédit en législation », fait observer non sans piquant le dossier.

Si l'on devait en venir à un flot de déclarations de nullité, le problème de l'accès aux sacrements des divorcés remariés serait pratiquement évacué. Ils peuvent désormais sans problème sortir de leur mariage catholique. Par décret pontifical. Le synode, qui commence ce 4 octobre, risque maintenant de se réduire à un club de débatteurs. Le pape, à ce qu'on dit, décide de toute manière selon son bon plaisir. Il ne s'est pas tenu à la manière régulière de légiférer. Une commission constituée par le pape a rédigé un projet de loi dans le plus grand secret. Le pape veut-il imposer à toute force le chemin qu'il a tracé depuis longtemps ?

ÉPHÉMÉRIDES D'OCTOBRE 2015

MOIS DU ROSAIRE

	Notre-Dame du Férétra TOULOUSE	Prieuré St Dominique GRAGNAGUE	École St Jean Bosco TOULOUSE	Chapelle du Sacré-Cœur CASTRES
jeudi 1^{er} octobre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		17h00 : messe basse	
vendredi 2 octobre Fête des Sts Anges Gardiens <i>1^{er} vendredi du mois</i>	17h30 : Heure Sainte et confessions 18h30 : messe basse		10h30 : messe chantée	18h00 : messe basse
samedi 3 octobre Ste Thérèse de l'enfant Jésus <i>1^{er} samedi du mois</i>	15h00 : permanence du prêtre (abbé Malassagne) 17h00 : office du Rosaire 17h30 : messe basse			17h30 : confessions 18h00 : messe basse
dimanche 4 octobre 19 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 5 octobre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 : messe basse	
mardi 6 octobre St Bruno, confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	
mercredi 7 octobre Fête de Notre-Dame du Saint Rosaire	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 : messe basse		
jeudi 8 octobre Ste Brigitte de Suède, veuve	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		17h00 : messe basse	
vendredi 9 octobre St Jean Leonardi, confesseur	Pas de messe		11h15 : messe basse	
samedi 10 octobre St François Borgia, confesseur	15h00 : permanence du prêtre (abbé Fernandez) 18h30 : messe basse			
dimanche 11 octobre 20 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 12 octobre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 : messe basse	
mardi 13 octobre St Édouard, Roi d'Angleterre	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	
mercredi 14 octobre St Callixte 1 ^{er} , pape et martyr	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 : messe basse		
jeudi 15 octobre Ste Thérèse d'Avila, vierge	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		17h00 : messe basse	
vendredi 16 octobre Ste Hedwige, veuve	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	
samedi 17 octobre Ste Marguerite Marie Alacoque	15h00 : permanence du prêtre (abbé de Lassus) 18h30 : messe basse			
dimanche 18 octobre 21 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 19 octobre St Pierre d'Alcantara, confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		7h15 : messe basse	
mardi 20 octobre St Jean de Kenty, confesseur	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	
mercredi 21 octobre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 : messe basse		
jeudi 22 octobre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		17h00 : messe basse	

vendredi 23 octobre St Antoine-Marie Claret	17h30 : confessions 18h30 : messe basse		11h15 : messe basse	
Pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes 24, 25 et 26 octobre				
samedi 24 octobre St Raphaël, archange	<i>Pas de permanence</i> 18h30 : messe basse			
dimanche 25 octobre Fête du Christ-Roi	9h00 : messe basse 10h30 : messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée
lundi 26 octobre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
mardi 27 octobre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
mercredi 28 octobre Sts Simon et Jude, apôtres	17h30 : confessions 18h30 : messe basse	11h30 : messe basse		
jeudi 29 octobre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe chantée			
vendredi 30 octobre de la férie	17h30 : confessions 18h30 : messe basse			
samedi 31 octobre De la Sainte Vierge	15h00 : permanence du prêtre (abbé Malassagne) 18h30 : messe basse			
dimanche 1^{er} novembre Fête de tous les Saints	8h00 : messe basse 9h00 : messe 10h30 : grand'Messe chantée			10h confessions & chapelet 10h30 messe chantée

Dimanche 4 octobre : vente de
gâteaux au profit des E.C.T. à la
sortie des trois messes

Mercredi 14 octobre à 20h30 au
prieuré : Vatican II pour les nuls

PÈLERINAGE DU CHRIST-ROI

*Pèlerinage international sous la direction spirituelle de la Fraternité
Saint Pie X*

à LOURDES

24, 25 et 26 octobre 2015



**156 € par personne en chambre double
(ou 198 € en chambre simple)**

Ce prix comprend : le transport en car grand tourisme et la pension
complète à l'Hôtel de Paris

INSCRIPTIONS : au téléphone ou à la sortie des messes
Auprès de M. NAVARRO, Tél. : 05 61 24 18 72

Règlement à l'ordre de « **FSSPX - Prieuré Saint Dominique** »
Païement à l'inscription s.v.p.

Samedi 24 : à **7h30** : Départ de Castres (Place de l'Albinque)
 à **9h00** : Départ de Toulouse (gare routière Matabiau)

Lundi 26 : à **14h30** : Départ de Lourdes

Carnet paroissial

Baptême : Marguerite CADIET, le 5
septembre au Férétra

Prieuré saint Dominique
2245 av. des Platanes
31380 GRAGNAGUE
tél. : 05 61 74 27 93

Chapelle N.D. du Férétra
Place saint Roch
31400 TOULOUSE
tél. : 05 61 55 42 88

Chapelle du Sacré-Cœur
24 rue Mahuziès
81100 CASTRES
tél. : 05 63 72 15 66

École Saint-Jean Bosco
14 rue des Artistes
31200 TOULOUSE
tél. : 05 61 57 32 50